Association AMAP Les GUMES mis à jour le 28/08/17

Contrat Légumes 2017-2018

Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente hebdomadaire de paniers de légumes BIO sur une période de 1 an à compter du **vendredi 6 octobre 2017** soit **50 livraisons**, entre le GAËC « Les rangs d'oignons », Benjamin Cochin et les membres de l'AMAP LesGUMES de Saint Sébastien/Loire *(Cotisation de 5 € à l'Amap « les GUMES » à jour)*.

Il prend effet à sa signature avec le GAEC des rangs d'oignons jusqu'au vendredi 24 novembre 2017 inclus, pour laisser suite à Bengamin COCHIN (repreneur de l'exploitation) jusqu'au **5 octobre 2018 inclus**.

Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Le prix du « panier » ou de la « part de récolte » est de 15€.

Les distributions :

Les distributions ont lieu le **Vendredi** à la maison des associations de St Sébastien de **18h30 à 20h00** conformément au planning de livraisons disponibles sur le site de l'AMAP.

Pas de distribution les vendredis 29 décembre 2017, et les 5 janvier et 11 mai 2018.

Engagements réciproques :

Les producteurs s'engagent :

- à fournir chaque semaine, aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, un panier comportant les légumes élaborés sur l'exploitation
- ✓ A cultiver dans le respect de la Charte des Amap : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement et selon les principes de l'agriculture biologique.

Le producteur se laisse la possibilité de réaliser des échanges de légumes avec d'autres producteurs labellisés BIO et locaux. Il s'engage alors à prévenir les Amapiens de la provenance des échanges.

Je (l'adhérent) m'engage :

- √ à soutenir, pour la durée du contrat, l'exploitation dans sa démarche de production de produits issus de l'agriculture biologique.
- √ à venir prendre mes produits ou à les faire récupérer par une personne de mon choix. La récolte étant achetée à l'avance, les paniers non retirés ne pourront pas être remboursés. Ils seront partagés entre les amapiens assurant la permanence, à la fin de la distribution sans remplacement ni remboursement.
- √ à assurer 2 ou 3 permanences entières, de 18h15 à 20h15 durant laquelle j'assiste le producteur dans le chargement et le déchargement des marchandises et dans la distribution des produits. Je m'inscris sur le planning du site prévu à cet effet le plus tôt possible : http://amap.saintseb.free.fr
- √ à venir selon mes possibilités aux journées « coup de main » organisées par le producteur.
- √ à respecter la Charte des AMAP et de par mon statut de membre, au règlement intérieur de l'AMAP LesGUMES (documents consultables sur le site de l'AMAP).

Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec les producteurs par avance de trésorerie, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par chèque à l'ordre des producteurs, datés du jour de l'engagement et remis à celui-ci le jour de la première distribution au plus tard.

Modalités de paiement - Engagement pour 50 paniers à 15€ (soit 750€) dont :

120€ à l'ordre GAEC des rangs d'oignons répartis en (cocher votre choix) :		630€ à l'ordre de <u>Benjamin COCHIN</u> répartis en (cocher votre choix) :	
☐ 1 chèque de 120€ ☐ 2 chèques de 60€	et	☐ 1 chèque de 630€ ☐ 2 chèques de 315€ ☐ 5 chèques de 126€ ☐ 10 chèques de 63€	

Fait à Saint Sébastien sur Loire, en exemplaire(s) le 16/09/2017

Nom de l'adhérent :	Producteurs : Les rangs d'oignons, Allée de Clermont, 44850 Le Cellier	
adresse : Signature :	GAEC des rangs d'oignons	Benjamin COCHIN
	polute@hotmail.fr	bcochin993@gmail.com
téléphone :	02.51.85.99.67	07.68.46.48.00
mail:	Signature	Signature